



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **18 décembre 2019**

Compte rendu affiché le **25 décembre 2019**

Date de convocation du conseil municipal le **12 décembre 2019**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY MAIRE, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Mourad BEN DRISS, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA , Stéphane BERTIN, Christiane PERRET FEIBEL**

Objet :

-----

Création d'une Maison de Santé  
Pluriprofessionnelle au sud de la commune

V\_DEL\_191218\_27

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Nadia NEZZAR à Nawelle CHHIB**

Membres absents :

**Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Bernard GENIN**

# Rapport de Madame MAIRE

## Mesdames, Messieurs,

La ville de Vaulx en Velin a signé son premier Contrat Local de santé le 4 juillet dernier, une signature avec 10 autres partenaires.

L'axe 1 du Contrat Local de Santé, « l'accès aux soins, l'offre de soins, avec une attention particulière portée aux personnes vulnérables et celles porteuses de handicap » compte parmi ses objectifs le développement de l'offre de soins existante sur la commune. Dans ce cadre, les partenaires du contrat ont décidé de soutenir la mise en place de cabinets de groupes. En effet, les conditions actuelles d'exercice des professions médicales reposent de plus en plus sur l'association des professionnels et la mutualisation des moyens.

Le besoin de renforcement et de structuration de l'offre de santé est particulièrement important sur le sud de la commune, dont le développement démographique notamment s'est accéléré avec le grand projet urbain du Carré de Soie.

La commune anime depuis plusieurs mois un groupe de travail avec des professionnels de santé, médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, avec pour objectif la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle, accueillant une dizaine de praticiens.

Le groupe de travail a retenu un site d'implantation favorable, dans le PUP Gimenez, à l'angle des rues de la poudrette et Alexandre Dumas. Ce site est central dans le périmètre du Carré de Soie, couvrant des parties des communes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne, et bien desservi par la voirie et les transports en commun.

L'équipement pourra prendre place dans un immeuble à construire par la société Altarea Cogedim, initialement destiné à être vendu en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) à un bailleur social.

Après discussion avec le promoteur, celui-ci a accepté de réserver la totalité du rez-de-chaussée de l'immeuble, soit une superficie de 381 m<sup>2</sup>, ainsi que 11 places de stationnement en sous-sol, à l'usage des professionnels, et une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite. L'accès à l'équipement sera direct depuis la rue Alexandre Dumas, et totalement indépendant des logements qui occuperont les étages de l'immeuble.

La Métropole de Lyon prendra en charge l'aménagement de places de stationnement sur le Domaine Public de voirie, pour les usagers, dans le cadre du budget des opérations de proximité.

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet, et compte tenu de son intérêt public évident, il est proposé que la commune en assure la maîtrise d'ouvrage. Cela permettra d'obtenir des aides financières plus importantes que si le projet était porté directement par les professionnels de santé, et de bénéficier de l'expertise des services municipaux dans la conduite de projets immobiliers. La commune se portera ainsi acquéreur des locaux et en réalisera l'aménagement, à charge pour les futurs occupants de lui verser un loyer.

Le prix d'acquisition a été fixé à 2 000 € HT /m<sup>2</sup> de surface de plancher, soit 762 000 € HT, la surface des parkings n'étant pas prise en compte. Les locaux sont livrés brut de béton, fluides en attente, et vitrines posées.

En tant que maître d'ouvrage, la commune pourra rechercher les aides financières à l'investissement, en vue d'établir le meilleur équilibre financier de l'opération.

### En conséquence, je vous propose :

- d'approuver le projet de création d'une Maison de Santé pluriprofessionnelle au sud de la communes ;

• d'approuver le principe de l'acquisition du local et de la réalisation de l'aménagement par la commune ;

• d'autoriser Mme la Maire à rechercher les aides à l'investissement.

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

ID : 069-216902569-20191218-V\_DEL\_191218\_27-DE

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/12/2019  
Reçu en préfecture le 27/12/2019  
Affiché le   
ID : 069-216902569-20191218-V\_DEL\_191218\_27-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Entendu** le rapport présenté le 18 décembre 2019 par Madame la Maire ;

**Après avoir délibéré, décide :**

d'approuver le projet de création d'une Maison de Santé pluriprofessionnelle au sud de la communes ;

d'approuver la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage par la commune ;

d'autoriser Mme la Maire à rechercher les aides à l'investissement.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 37</b>
Votes Pour : 37
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,**

**Madame la Maire,**

**Hélène GEOFFROY**